



PRÉFET DE L'HÉRAULT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montpellier, le 20 octobre 2023

AGRICULTURE

Campagne Politique Agricole Commune 2023 : un calendrier tenu

Depuis le 16 octobre 2023 le versement des aides de la politique agricole commune (PAC 2023) a débuté. Comme le Gouvernement et le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire s'y étaient engagés, l'avance des aides a donc commencé à être versée sur les comptes des agriculteurs.

Près de 3,64 milliards d'euros seront donc distribués en France au titre des aides du premier pilier de la PAC et de l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN). Le versement de taux d'avance est de 70 % pour les aides du premier pilier et de 85 % pour l'ICHN, soit le maximum autorisé par la réglementation européenne.

Dans l'Hérault, 76 % des agriculteurs sont concernés par ces premiers paiements qui ont commencé à parvenir sur leurs comptes, au bénéfice de leurs exploitations et de leurs activités.

Pour mémoire, la PAC 2023 – 2027 est concernée par la mise en œuvre de nouvelles aides telles que :

- l'éco-régime ;
- une aide bovine revue ;
- le recours au système de suivi des surfaces en temps réel ;
- la possibilité pour les agriculteurs de faire valoir un droit à l'erreur dans leurs déclarations.

Ces nouveaux chantiers, qui sont des défis techniques d'envergure, mobilisent collectivement depuis un an les équipes du ministère, à Paris comme dans les départements.

Pour tenir compte des spécificités de cette première année de mise en œuvre, le rythme des paiements sera augmenté à titre exceptionnel, avec un paiement hebdomadaire. Cette fréquence permettra de procéder rapidement au paiement des dossiers des agriculteurs qui ne seraient pas encore payés au 19 octobre 2023. À cet effet, les équipes de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de l'Hérault prioriseront l'instruction des demandes d'aides restantes.

Cabinet du préfet
Service départemental de
la communication interministérielle
Tél. : 04 67 61 61 25
Mél. : pref-communication@herault.gouv.fr
Site : www.herault.gouv.fr
Réseaux sociaux : @prefet34

34 place des Martyrs de la Résistance
34062 Montpellier CEDEX 2